



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03-02/2026

Séance du lundi 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 17 février 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 18
- pouvoirs : 4 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Doris DEPLAIX, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ, Gabin BARAN.

ABSENTS EXCUSES :

Anne-Marie BERTRAND, Martine POINTET, Caroline PERRAUD, Gilles LOSTUZZO

ABSENTS : Sylvain CHEDECAL, Catherine COSTER, Christophe MAGDINIER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Agnès PRIEUR-DREVON

Martine POINTET a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Délibération approuvant le budget primitif du Budget principal 2026

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M57,

VU la délibération n° 01-01/2026 du 19 janvier 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU le projet de budget primitif du Budget principal pour l'exercice 2026,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 février 2026 ;

Considérant que le projet de budget de la commune a été communiqué aux membres du conseil municipal 12 jours au moins avant la séance,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 044 672.80 €	7 044 672.80 €
Investissement	9 050 649.73	9 050 649.73 €
TOTAL budget primitif	16 095 322.53 €	16 095 322.53 €

Article 2 : ADOPTE le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 au niveau du chapitre selon le détail joint en annexe de la présente délibération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Mis en ligne le :

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 774 678,46	0,00	0,00	7 044 672,80	7 044 672,80	0,00	7 044 672,80	7 044 672,80
011	Charges à caractère général (3)	1 896 437,60	0,00	0,00	1 808 360,00	1 808 360,00	0,00	1 808 360,00	1 808 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 703 145,00	0,00		2 734 197,71	2 734 197,71		2 734 197,71	2 734 197,71
014	Atténuations de produits	586 435,00	0,00		540 070,00	540 070,00		540 070,00	540 070,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	548 900,00	0,00	0,00	575 690,00	575 690,00	0,00	575 690,00	575 690,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 734 917,60	0,00	0,00	5 658 317,71	5 658 317,71	0,00	5 658 317,71	5 658 317,71
66	Charges financières	167 448,00	0,00		200 940,00	200 940,00		200 940,00	200 940,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,07	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	25 000,00			1 133,73	1 133,73		1 133,73	1 133,73
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		222 448,07	0,00	0,00	212 073,73	212 073,73		212 073,73	212 073,73
Total des dépenses réelles		5 957 365,67	0,00	0,00	5 870 391,44	5 870 391,44	0,00	5 870 391,44	5 870 391,44
023	Virement à la section d'investissement	164 555,00			345 500,00	345 500,00		345 500,00	345 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	652 757,79			828 781,36	828 781,36		828 781,36	828 781,36
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		817 312,79			1 174 281,36	1 174 281,36		1 174 281,36	1 174 281,36

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

7 044 672,80

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 074-217402676-20260223-DE032026-BF



COMMUNE DE SEVRIER - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant. Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 774 678,46	0,00	7 044 672,80	7 044 672,80	7 044 672,80
013	Atténuations de charges (2)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	678 000,00	0,00	787 440,00	787 440,00	787 440,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 547 973,00	0,00	1 542 973,00	1 542 973,00	1 542 973,00
731	Fiscalité locale	3 566 150,00	0,00	3 619 871,00	3 619 871,00	3 619 871,00
74	Dotations et participations (2)	717 375,00	0,00	790 900,00	790 900,00	790 900,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	173 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
	Total des recettes de gestion des services	6 707 498,00	0,00	6 932 184,00	6 932 184,00	6 932 184,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
	Total des recettes réelles	6 707 498,00	0,00	6 932 434,00	6 932 434,00	6 932 434,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	67 180,46		112 238,80	112 238,80	112 238,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	67 180,46		112 238,80	112 238,80	112 238,80

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 7 044 672,80

- (1) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III – VOTE DU BUDGET

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	10 767 594,07	612 055,62	0,00	8 438 594,11	8 438 594,11	0,00	8 438 594,11	9 050 649,73
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	460 276,71	82 727,72	0,00	108 009,39	108 009,39	0,00	108 009,39	190 737,11
204 Subventions d'équipement versées (9)	372 010,00	0,00	0,00	257 615,20	257 615,20	0,00	257 615,20	257 615,20
21 Immobilisations corporelles	2 396 123,98	394 100,61	0,00	1 749 305,33	1 749 305,33	0,00	1 749 305,33	2 143 405,94
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 099 180,00	0,00	0,00	3 305 950,37	3 305 950,37	0,00	3 305 950,37	3 305 950,37
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	9 327 590,69	476 828,33	0,00	5 420 880,29	5 420 880,29	0,00	5 420 880,29	5 897 708,62
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 007 274,48	0,00		1 021 434,69	1 021 434,69		1 021 434,69	1 021 434,69
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	57 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	195 650,00	135 227,29	0,00	197 533,14	197 533,14	0,00	197 533,14	332 760,43
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 260 324,48	135 227,29	0,00	1 218 967,83	1 218 967,83	0,00	1 218 967,83	1 354 195,12
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	317 600,00	317 600,00	0,00	317 600,00	317 600,00
Total des dépenses réelles	10 587 915,17	612 055,62	0,00	6 957 448,12	6 957 448,12	0,00	6 957 448,12	7 569 503,74
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	67 180,46			112 238,80	112 238,80		112 238,80	112 238,80
041 Opérations patrimoniales (7)	112 498,44			1 368 907,19	1 368 907,19		1 368 907,19	1 368 907,19
Total des dépenses d'ordre	179 678,90			1 481 145,99	1 481 145,99		1 481 145,99	1 481 145,99

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

9 050 649,73

COMMUNE DE SEVRIER - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 074-217402676-20260223-DE032026-BF

Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant. Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

CI, définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

CI, définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats défilés ou anticipés de l'exercice précédent.

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 428 354,42	906 112,84	4 239 240,27	4 239 240,27	5 145 353,11
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113 Subventions d'investissement (hors 138)	2 180 579,00	906 112,84	0,00	0,00	906 112,84
116 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	246 651,72	246 651,72	246 651,72
Total des recettes d'équipement	6 180 579,00	906 112,84	246 651,72	246 651,72	1 152 764,56
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	432 464,19	0,00	206 000,00	206 000,00	206 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	885 500,00	0,00	925 800,00	925 800,00	925 800,00
Total des recettes financières	1 317 964,19	0,00	1 131 800,00	1 131 800,00	1 131 800,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	317 600,00	317 600,00	317 600,00
Total des recettes réelles	7 498 543,19	906 112,84	1 696 051,72	1 696 051,72	2 602 164,56
021 Virement de la section de fonctionnement	164 555,00		345 500,00	345 500,00	345 500,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	652 757,79		828 781,36	828 781,36	828 781,36
041 Opérations patrimoniales (6)	112 498,44		1 368 907,19	1 368 907,19	1 368 907,19
Total des recettes d'ordre	929 811,23		2 543 188,55	2 543 188,55	2 543 188,55

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 2 815 163,62

Affectation au compte 1068 (8) 1 090 133,00

COMMUNE DE SEVRIER - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					9 050 649,73

Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.